

**Délibération n°16**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
3 juillet 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
16 juillet 2019

**Objet :**

**ZAC du Biopôle Clermont  
Limagne – alimentation basse  
tension / tarif jaune de la  
société EXPORT-PHARMA :  
modalités de réalisation des  
travaux par le SIEG du Puy-  
de-Dôme**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 9 juillet**, le conseil communautaire, convoqué le 3 juillet 2019 s'est réuni à la salle Dumoulin à Riom, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquié DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Marie-Hélène SANNAT, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Christine DUVAL, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir* à M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Roland GRENET, conseiller communautaire unique de SURAT, remplacé par Mme Christine DUVAL, conseiller communautaire suppléant
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Yves LIGIER
- M Christian MELIS, *a donné pouvoir* à M Jean-Philippe PERRET
- Mme Agnès MOLLON, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquié DIOGON
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

*Absents :*

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mme Michèle GRENET**

**Rapport n°16 - ZAC du Biopôle Clermont Limagne – alimentation basse tension / tarif jaune de la société EXPORT-PHARMA : modalités de réalisation des travaux par le SIEG du Puy-de-Dôme**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant que Riom Limagne et Volcans a cédé une parcelle de la ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire au bénéfice de la société Export Pharma dont l'activité nécessite un raccordement au tarif jaune réglementé EDF,

Considérant qu'en tant qu'aménageur de la ZAC, Riom Limagne et Volcans doit réaliser les travaux permettant la fourniture de l'alimentation électrique correspondante,

Considérant qu'un avant-projet des travaux a été réalisé par le SIEG, auquel la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est adhérente.

Considérant que l'estimation des dépenses pour ces travaux correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 6600 € HT,

Considérant que conformément aux décisions prises par son Comité le 5 octobre 2002, en application de la Loi SRU, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux d'alimentation HT/BT pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50% et en demandant à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans d'en apporter le complément, soit :  $6\ 600 \times 50\% = 3\ 300$  € HT,

Considérant que cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- approuve l'avant-projet,
- confie la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- fixe la participation de la communauté d'agglomération au financement des dépenses à 3 300 € HT et autorise le versement de cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG,
- prévoit à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 10 juillet 2019***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190709-  
DELIB2019070916-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2019  
Date de réception préfecture : 18/07/2019